

MISSION JEUNESSE

PROTECTION DES MINEURS

Un accueil collectif de mineurs, c'est quoi ?

Un accueil collectif de mineurs offre l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, organisées à partir d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement. Il est réglementé par l'Etat et en particulier doit être déclaré auprès du S.D.J.E.S. 88.

Un accueil collectif de mineurs, pour qui ?

C'est principalement un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes scolarisés âgés et de moins de 18 ans.

Un accueil collectif de mineurs, comment ça se passe ?

Il est organisé en dehors du temps scolaire, pendant les vacances et les temps de loisirs (temps périscolaire, mercredi, ...). Il regroupe les A.C.M. sans hébergement et les A.C.M. avec hébergement.

Les accueils de scoutisme sont quant à eux comptabilisés à part du fait d'une activité qui peut se dérouler avec ou sans hébergement, d'une réglementation propre et d'un mode de déclaration spécifique qui en découle.

DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE EDUCATIVE ET DES ACCUEILS

Projet Educatif du Territoire / Plan mercredi

Accompagnement pédagogique des organisateurs d'A.C.M.

Suivi des formations volontaires et professionnelles des métiers de l'animation et du sport.

Vos interlocuteurs :

Chrystel SOLARY

Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse

Tél. 03 54 04 20 02

Port. 06 59 67 77 10

chrystel.solary@ac-nancy-metz.fr

17-19 rue Antoine Hurault - 88026 Epinal CEDEX

Julien KIPFER

Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse

Tél. 03 54 04 20 08

Port. 06 22 95 60 96

Julien.kipfer1@ac-nancy-metz.fr

17-19 rue Antoine Hurault - 88026 Epinal CEDEX

Corinne AUBERT

Secrétaire en charge de la gestion administrative des ACM – BAFA et politique jeunesse

Tél. 03 54 04 20 07

sdjes-dsden88@ac-nancy-metz.fr

17-19 rue Antoine Hurault - 88026 Epinal CEDEX